



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 4 avril 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier   | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2019
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Fête nationale
  - c) Achat d'un tracteur à gazon
  - d) Soumissions : Achat d'un tracteur à 4 roues motrices
  - e) Vente du tracteur T2320 2008
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Congrès ACISQ
  - c) Approbation du rapport de l'an 6 (Shéma couverture de risque)
  - d) Nomination du pompier Tom Bradley à titre de lieutenant
5. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure #2019-01
  - c) Dérogation mineure #2019-02
  - d) Résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : Dépôt des certificats
6. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Achat alufer: Assainissement des eaux usées
  - c) Collecte RDD
  - d) Achat sel de déglacage
  - e) Offre de services professionnels: Mise à jour du plan Directeur du réseau d'égout sanitaire
7. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois d'avril 2019
  - b) Comptes payés durant le mois de mars 2019



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

8. Comptes à payer (Factures)
  - a) Sucrerie Saint-Valentin (2 944\$)
  - b) 5Xperts (5 461.31\$)
  - c) Les équipements Lapierre inc. ( 6 974.04\$)
  - d) Environor Canada inc. (9 893.60\$)
  - e) Mines Seleine (11 909.87\$)
  - f) Dell Financial Services (22 437.64\$)
9. Demande de don ou commandite
  - a) Club Lions: Soirée bénéfice annuelle
  - b) École Louis-Cyr: Distribution de pousses d'arbres
10. Société de l'assurance automobile : Modifications numéro d'unité
11. Location temporaire d'espace : Autorisation de signature
12. Soumissions: Achat et installation de clôtures
13. Fonds de la ruralité 2019 : Dépôt de projet
14. Avis de motion: Adoption du règlement #429 (Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux)
15. Office municipal d'habitation: État financiers 2016
16. Demande d'appui: Accès à une borne sèche
17. Services animaliers : Octroi de contrat
18. Varia
19. Public: Période de questions
20. Levée de l'assemblée

**2019-04-110**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

**Résolution #2019-04-110 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

**2019-04-111**  
**Adoption du**  
**procès-verbal de**  
**la séance**  
**ordinaire du 14**  
**mars 2019**

**Résolution #2019-04-111 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2019**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2019.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Loisirs

#### Rapport du Directeur du service des loisirs

#### 2019-04-112 Service des loisirs: Fête nationale

#### 2019-04-113 Service des loisirs: Achat d'un tracteur à gazon

#### 2019-04-114 Soumissions : Achat d'un tracteur à 4 roues motrices

### Loisirs

#### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'avril 2019.

#### Résolution #2019-04-112 : Service des loisirs: Fête nationale

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense de 6 898.49\$ taxes incluses pour le devis technique des artistes, lors des festivités de la Fête nationale suivant soumission d'événement de L.B. Production numéro 553809.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### Résolution #2019-04-113 : Service des loisirs: Achat d'un tracteur à gazon

CONSIDÉRANT qu'il a été prévu au budget 2019 de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur à gazon pour le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été transmises auprès de quatre fournisseurs;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à l'achat d'un tracteur de marque Massey Ferguson, modèle MFGC1705 auprès de la compagnie Équipements Guillet inc. pour un montant de 13 850\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cet achat soit financé sur une période de 60 mois au coût mensuel de 271.19\$;

Il est également résolu de payer à la livraison le montant des taxes applicables soit 2 074.04\$ ainsi que les frais d'enregistrement et d'administration au montant de 350.97\$;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à procéder à l'immatriculation auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### Résolution #2019-04-114 : Soumissions : Achat d'un tracteur à 4 roues motrices

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur à 4 roues motrices équipé d'un chargeur avec godet monté sur une attache rapide année 2018 ou plus récent pour le service des loisirs des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville a été publié en date du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) firmes ont soumissionnées;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

Noms	Montants Incluant les taxes	Versements mens excluant les taxes
Claude Joyal inc.	58 792.47\$	858.08\$
Les Équipements Guillet inc.	57 372.53\$	957.71\$
Agritex	62 085.35\$	899.98\$

CONSIDÉRANT QUE dans l'appel d'offres il est mentionné que l'adjudicataire choisi sera celui qui offrira le plus bas coût mensuel;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Claude Joyal inc. au montant de 58 972.47\$ taxes incluses financé sur une période de soixante (60) mois au coût mensuel de 858.08\$;

Il est également résolu qu'un montant de 7 657.47\$ représentant les taxes applicables soit payé à la livraison du tracteur;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties ou tout autre document relatif à cet achat et à procéder à l'immatriculation dudit véhicule ainsi auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2019-04-115**  
**Service des**  
**loisirs: Vente du**  
**tracteur T2320**  
**2008**

### **Résolution #2019-04-115 : Service des loisirs: Vente du tracteur T2320 2008**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur à 4 roues motrices équipé d'un chargeur avec godet monté sur une attache rapide année 2018 ou plus récent pour le service des loisirs des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville a été publié en date du 19 mars 2019;

CONSDIÉRANT QU'à l'intérieur de cet appel d'offres un prix de rachat du tracteur modèle T2320, année 2008 avec chargeur et godet était demandé;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur retenu pour l'achat du tracteur est Claude Joyal inc.

CONSIDÉRANT QUE le prix inscrit dans les documents d'appels d'offres par la compagnie Claude Joyal inc. pour le rachat du tracteur du service des loisirs ci-dessus mentionné est de 12 000.00\$ excluant les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Claude Joyal inc. au montant de 12 000.00\$ excluant les taxes pour le rachat du tracteur du service des loisirs ci-dessus décrit.

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette vente auprès de la compagnie Claude Joyal inc. ainsi qu'à la société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

#### 2019-04-116 Congrès ACISQ

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois d'avril 2019.

#### Résolution #2019-04-116 : Congrès ACISQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'association des chefs en sécurité incendies (ACISQ) aura lieu les 18, 19, 20 et 21 mai prochains à la Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce congrès se donnent plusieurs conférences, qu'il y a un salon d'exposition et beaucoup de réseautage au niveau de la sécurité incendies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'inscrire monsieur Patrick Gagnon, Directeur du service de Sécurité incendies au congrès de l'association des chefs en sécurité incendies (ACISQ) 2019.

Il est également résolu que le remboursement des dépenses soit assujéti au règlement numéro 424-1.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### 2019-04-117 Service de Sécurité incendies: Approbation du rapport de l'an 6 (Schéma couverture de risque)

#### Résolution #2019-04-117 : Service de Sécurité incendies: Approbation du rapport de l'an 6 (Schéma couverture de risque)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'adopter le Plan de Mise en Oeuvre de la 6e année du schéma de couverture de risques incendies tel que présenté au rapport de la MRC.

ADOPTÉE

#### 2019-04-118 Nomination du pompier Tom Bradley à titre de lieutenant

#### Résolution #2019-04-118 : Nomination du pompier Tom Bradley à titre de lieutenant

CONSIDÉRANT QU'un poste de lieutenant du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tom Bradley occupe présentement le titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tom Bradley a réussi les examens de promotions à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande la nomination de monsieur Tom Bradley pour combler le poste de lieutenant au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De nommer Monsieur Tom Bradley, à titre de lieutenant au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Urbanisme

#### Rapport de la responsable de l'urbanisme

#### 2019-04-119 Dérogation mineure #2019-01

### Urbanisme

#### Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois d'avril 2019.

#### Résolution #2019-04-119 : Dérogation mineure #2019-01

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 470, rue Fortin ont fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la construction existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise d'abord à rendre conforme la distance entre la remise et la limite latérale;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon est implanté à une distance de 0,65 mètre au lieu de 1,0 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise ensuite à rendre conforme la distance entre le bâtiment principal et la limite arrière;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à une distance de 4,10 mètres au lieu de 8,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ces deux demandes ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation en 1988 et en 1981;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure de portera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise finalement une deuxième remise qui se situe en cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les remises ne sont autorisées qu'en cour arrière et latérale;

CONSIDÉRANT QU'aucun certificat d'autorisation n'ait été délivré pour cette deuxième remise;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accepter la dérogation mineure pour la deuxième remise pourrait causer un antécédent non désirable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-01 afin de réduire la distance minimale du cabanon existant à 0,65 mètre de la limite latérale gauche et de réduire la distance minimale du bâtiment principal existant à 4,10 mètres.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville de ne pas accorder de dérogation mineure concernant la localisation de la deuxième remise puisqu'il serait possible d'effectuer des travaux correctifs afin de la rendre conforme à la réglementation.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure #2019-01 afin de réduire la distance minimale du cabanon existant à 0,65 mètre de la limite latérale gauche et de réduire la distance minimale du bâtiment principal existant à 4,10 mètres.

Il est également résolu de ne pas accorder de dérogation mineure concernant la localisation de la deuxième remise puisqu'il serait possible d'effectuer des travaux correctifs afin de la rendre conforme à la réglementation.

ADOPTÉE

### 2019-04-120 Dérogation mineure #2019-02

### Résolution #2019-04-120 : Dérogation mineure #2019-02

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 385, rue de l'Église a fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la construction existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise d'abord à rendre conforme la distance entre le garage et la limite latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon est implanté à une distance de 0,30 mètre au lieu de 1,0 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le terrain voisin appartenant à la Municipalité est vacant.

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation 666 a été accordé le 29 juillet 1985 pour la construction du bâtiment accessoire, celui-ci devait se trouver à 0,35 mètre de la limite latérale de propriété selon le règlement en vigueur numéro 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure de portera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommander au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2019-02 afin de réduire la distance minimale du cabanon existant à 0,30 mètre de la limite latérale droite.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure #2019-02 afin de réduire la distance minimale du cabanon existant à 0,30 mètre de la limite latérale droite.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : Dépôt des certificats

### Résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : Dépôt des certificats

La Directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Julie Archambault, dépose au conseil municipal les certificats relatifs aux résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre de la tenue d'un registre pour l'adoption des règlements de zonage Z2019 et lotissement L2019.

### Travaux publics

### Travaux publics

### Rapport du Directeur des travaux publics

### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois d'avril 2019.

### 2019-04-121 Achat alufer: Assainissement des eaux usées

### Résolution #2019-04-121 : Achat alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 194\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 29 mars 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer nécessaire pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 6 000\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

### 2019-04-122 Collecte RDD

### Résolution #2019-04-122 : Collecte RDD

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la municipalité procède à la récupération de résidus domestiques dangereux dont les citoyens veulent se départir;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée pour la récupération de ces matières doit être engagée à cet effet;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à engager la firme Clean Harbor pour la collecte des résidus domestiques dangereux qui se tiendra le 21 septembre 2019.

ADOPTÉE

### 2019-04-123 Travaux publics: Achat sel de déglacage

### Résolution #2019-04-123 : Travaux publics: Achat sel de déglacage

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé un appel d'offres pour effectuer un achat regroupé de certaines municipalités de la MRC dans le but d'avoir le meilleur prix du marché;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix soumis fut de 108.08\$ dollars la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a présentement un prix soumissionné valide jusqu'au 30 avril 2019 au montant de 91.54\$ la tonne métrique, livraison incluse;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de sel permet de recevoir la quantité de 200 tm représentant le volume nécessaire pour l'hiver 2019-2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat de sel de voirie pour un montant maximal de 25 000\$ taxes incluses.

Il est également résolu de faire l'achat d'environ 150 tonnes métriques d'abrasifs afin de l'incorporer au sel pour compléter l'opération d'entreposage.

ADOPTÉE

**2019-04-124**  
**Offre de services**  
**professionnels:**  
**Mise à jour du**  
**plan Directeur**  
**du réseau**  
**d'égout sanitaire**

### **Résolution #2019-04-124 : Offre de services professionnels: Mise à jour du plan Directeur du réseau d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une mise à jour du plan directeur du réseau d'égout sanitaire de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech Qi inc. a déjà réalisé le modèle hydraulique du réseau sanitaire et que les simulations seraient actualisées pour connaître la situation actuelle et future de réseau sanitaire sur un horizon de 30 ans.

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra de cibler des secteurs où des vérifications ponctuelles pourraient être nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces vérifications, il y aura des pistes de solutions proposées par le consultant en vue d'établir ses travaux correctifs à réaliser ainsi que des estimations préliminaires de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech Qi inc. a présenté une offre de services au montant de 19 100\$ plus les taxes en date du 28 février 2019, dossier 39497TT;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la firme Tétra Tech Qi inc. au montant de 19 100\$ plus les taxes et que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dont les coûts seront répartis à parts égales.

Il est également résolu que la Directrice générale, Madame Julie Archambault est autorisée à signer l'offre de services de Tetra Tech Qi inc.

ADOPTÉE

**Comptes à payer**  
**(Municipalité)**

### **Comptes à payer (Municipalité)**

**2019-04-125**  
**Comptes à payer**  
**pour le mois**  
**d'avril 2019**

### **Résolution #2019-04-125 : Comptes à payer pour le mois d'avril 2019**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'avril 2019 soit:

Municipalité au montant de 102 976.75\$  
Bibliothèque au montant de 1 897.20\$  
Loisirs au montant de 7 968.88\$  
Incendie au montant de 6 033.56\$  
Salaires pompiers mars 2019 au montant de 19 364.25\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h00, car sa conjointe est une employée administrative.

**2019-04-126**  
**Comptes payés**  
**durant le mois**  
**de mars 2019**

**Résolution #2019-04-126 : Comptes payés durant le mois de mars 2019**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de mars 2019 soit:

Municipalité au montant de 146 972.82\$  
Bibliothèque au montant de 1 301.22\$  
Loisirs au montant de 10 230.39\$  
Incendie au montant de 1 056.54\$

ADOPTÉE

**Comptes à payer**  
**(Factures)**

**Comptes à payer (Factures)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h01.

**2019-04-127**  
**Comptes à**  
**payer: Sucrierie**  
**Saint-Valentin**

**Résolution #2019-04-127 : Comptes à payer: Sucrierie Saint-Valentin**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Sucrierie Saint-Valentin* au montant de 2 944\$ représentant les frais d'entrée pour la sortie cabane à sucre avec les personnes du 3e âge suivant la facture numéro 414.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2019-04-128**  
**Comptes à**  
**payer: 5Xperts**

**Résolution #2019-04-128 : Comptes à payer: 5Xperts**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *5Xperts* au montant de 5 461.31\$ représentant l'achat et l'installation d'un système de sauvegarde informatique ainsi que la licence pour le logiciel de sauvegarde suivant la facture numéro 0001302.

ADOPTÉE

**2019-04-129**  
**Comptes à**  
**payer: Les**  
**équipements**  
**Lapierre inc.**

**Résolution #2019-04-129 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Les équipements Lapierre inc.* au montant de 6 974.04\$ pour l'achat de deux barils de flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable ainsi que cinq interrupteurs flotteurs suivant la facture numéro 346287.

ADOPTÉE

**2019-04-130**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Environor**  
**Canada inc.**

**Résolution #2019-04-130 : Comptes à payer: Environor Canada inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Environor Canada inc.* au montant de 9 893.60\$ représentant l'achat de produit ENV24P10 pour le traitement de l'eau potable suivant la facture numéro C420.

ADOPTÉE

**2019-04-131**  
**Comptes à**  
**payer: Mines**  
**Seleine**

**Résolution #2019-04-131 : Comptes à payer: Mines Seleine**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Mines Seleine* au montant total de 11 909.87\$ représentant l'achat de sel de voirie pour terminer la saison hivernale 2018-2019 suivant les factures numéro 5300421554 et 5300421555.

ADOPTÉE

**2019-04-132**  
**Comptes à**  
**payer: Dell**  
**Financial**  
**Services**

**Résolution #2019-04-132 : Comptes à payer: Dell Financial Services**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Dell Financial Services* au montant de 22 437.64\$ représentant l'achat d'un serveur Dell T440 pour l'hôtel de ville suivant la facture numéro 8584682-001.

ADOPTÉE

**Demande de don**  
**ou commandite**

**Demande de don ou commandite**

**2019-04-133**  
**Demande de don**  
**ou commandite:**  
**Club Lions:**  
**Soirée bénéfique**  
**annuelle**

**Résolution #2019-04-133 : Demande de don ou commandite: Club Lions: Soirée bénéfique annuelle**

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions organise leur soirée bénéfique annuelle le 4 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés serviront entièrement à améliorer la qualité de vie de la population dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions demande à la municipalité une contribution financière afin de bonifier le montant amassé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ au Club Lions afin de les aider à venir en aide aux personnes dans le besoin au sein de la communauté.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2019-04-134**  
**École Louis-**  
**Cyr:**  
**Distribution de**  
**pousses d'arbres**

**Résolution #2019-04-134 : École Louis-Cyr: Distribution de pousses d'arbres**

CONSIDÉRANT QUE le conseil étudiant de l'école Louis-Cyr sollicite la collaboration du conseil municipal dans la réalisation d'un projet de distribution de pousses d'arbres dans le cadre du Jour de la terre, qui aura lieu le 19 avril prochain;

CONSIDÉRANT QU'UN don de 50 pousses d'arbres est demandé suivant lettre du 22 février 2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter de remettre 50 pousses d'arbres au conseil étudiant de l'école Louis-Cyr représentant une contribution financière approximative de 300\$.

ADOPTÉE

**2019-04-135**  
**Société de**  
**l'assurance**  
**automobile :**  
**Modifications**  
**numéro d'unité**

**Résolution #2019-04-135 : Société de l'assurance automobile : Modifications numéro d'unité**

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception des avis de paiement d'immatriculation de la Société de l'assurance automobile, quelques numéros d'unité doivent être modifiés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à faire les modifications suivantes auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec :

- Véhicule Dodge Ram 1500 2015, numéro de plaque FJK5533 : Inscrire le numéro d'unité 13;
- Véhicule Dodge Ram 1500 2013, numéro de plaque FLH6432 : Inscrire le numéro d'unité 14;
- Véhicule Dodge Ram 2006, numéro de plaque FCM9341 : Inscrire le numéro d'unité 134;
- Véhicule Dodge Ram 2010, numéro de plaque FFP2521 : Inscrire le numéro d'unité 934
- Rouleau compacteur Multi VR36H 2000, numéro de plaque VY19913 : Inscrire le numéro d'unité 23

ADOPTÉE

**2019-04-136**  
**Location**  
**temporaire**  
**d'espace :**  
**Autorisation de**  
**signature**

**Résolution #2019-04-136 : Location temporaire d'espace : Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Napierville a procédé à la location d'un local situé au 520 rue Saint-Jacques à Napierville auprès de la Société québécoise des infrastructures pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 mars au 2019;

CONSIDÉRANT QU'un bail doit être signé entre les parties;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le contrat de location temporaire d'espace entre la Société québécoise des infrastructures et la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

**2019-04-137**  
**Soumissions:**  
**Achat et**  
**installation de**  
**clôtures**

**Résolution #2019-04-137 : Soumissions: Achat et installation de clôtures**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de clôtures sur le territoire de la municipalité de Napierville a été publié en date du 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont soumissionnées

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

Noms	Montants	Remarques
Clôture Spec II inc.	24 834.60 \$	taxes incluses
Inter Clôtures Structura	26 943.01 \$	taxes incluses

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Clôture SPEC II inc. au montant de 24 834.60 \$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

**2019-04-138**  
**Fonds de la**  
**ruralité 2019 :**  
**Dépôt de projet**

**Résolution #2019-04-138 : Fonds de la ruralité 2019 : Dépôt de projet**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville accroître la sécurité sur le terrain des loisirs et aux abords du passage piétonnier reliant la rue Saint-Cyprien à la rue Provost par l'installation de clôtures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire faire l'acquisition d'un système de rails permettant l'exposition de diverses toiles à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire aménager un sentier reliant les jeux d'eau et le terrain de volley ball;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout encouragera plusieurs citoyens à profiter des activités extérieures de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements font partie des visions soutenues par le fonds de la Ruralité;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville demande une aide financière dans le cadre du Fonds de la ruralité pour un montant de 15 000\$ correspondant à l'enveloppe 2019 de la municipalité et autorise Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite aide financière relativement à la réalisation du projet ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2019-04-139**  
**Avis de motion:**  
**Adoption du**  
**code d'éthique**

**Résolution #2019-04-139 : Avis de motion: Adoption du code d'éthique**

Madame la conseillère Marthe Tardif donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 429 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Napierville.

De plus, madame la conseillère Marthe Tardif présente un projet de ce règlement séance tenante.

**2019-04-140**  
**Office municipal**  
**d'habitation:**  
**État financiers**  
**2016**

**Résolution #2019-04-140 : Office municipal d'habitation: État financiers 2016**

CONSIDÉRANT QUE la société d'habitation du Québec a émis son rapport d'approbation des états financiers de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'un solde doit être payé par la municipalité de Napierville suite à ce rapport d'approbation relativement au budget approuvé par la société d'habitation du Québec;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer un montant de 588\$ à la société d'habitation du Québec pour le solde des états financiers de l'année 2016 de l'office municipal d'habitation situé sur le territoire de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

**2019-04-141**  
**Demande**  
**d'appui: Accès à**  
**une borne-sèche**

**Résolution #2019-04-141 : Demande d'appui: Accès à une borne-sèche d'acquérir**

CONSIDÉRANT la résolution no. 2015-06-3507 du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville intitulé " Démarche en vue d'acquérir le terrain appartenant au MTQ, soit une partie des lots 338-1 et P339-1 pour un futur accès à la borne-sèche";

CONSIDÉRANT la résolution no. 2016-01-012 du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville intitulé " Acquisition du lot 338-14 et une partie du lot 339-1 du cadastre de Saint-Cyprien-de-Napierville, mandat au notaire et autorisation de signatures des documents ";

CONSIDÉRANT que la borne-sèche est une infrastructure visant la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Lacolle, Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin font partie de l'entente d'utilisation de la borne-sèche;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque de deux MRC est impacté par l'utilisation de la borne-sèche;

CONSIDÉRANT que les explications du MTQ quant au niveau d'avancement du dossier sont vagues et imprécises;

CONSIDÉRANT que le dossier d'acquisition des lots 338-1 et P339-1 dure depuis maintenant 4 ans;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'appuyer la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans leur démarche et de demander au MTQ, une conclusion rapide et efficace de ce dossier.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution au MAMH.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**2019-04-142**  
**Services**  
**animaliers :**  
**Octroi de**  
**contrat**

**Résolution #2019-04-142 : Services animaliers : Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT les coûts très élevés reliés aux appels de services, prise en charge, pension, euthanasie des chats et chiens errants;

CONSIDÉRANT la charge importante pour la municipalité de la gestion des appels de services;

CONSIDÉRANT l'offre de service animalier de madame Isabelle Robert au coût de 3 750\$ taxes incluses pour l'année 2019 pour la gestion des appels de services, la prise en charge d'animal au besoin, le service de pension ainsi que l'euthanasie si nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Robert a l'expertise requise afin de communiquer aux citoyens les meilleures façons d'intervenir auprès des animaux errants, tout en privilégiant une diminution du nombre d'euthanasies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de madame Isabelle Robert au coût de 3 750\$ taxes incluses pour l'année 2019 pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

**Varia**

**Varia**

**Public: Période**  
**de questions**

**Public: Période de questions**

Intervention de : Aucune intervention

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

**2019-04-143**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

**Résolution #2019-04-143 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Napierville**

De clore l'assemblée à 20h16.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE